Réf. Farde e-Assemblées : 2726567

N° OJ : **5**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Asbl l'Atelier Marin.- Subside : 5.000,00 EUR.- Modification du bénéficiaire.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026;

Considérant que asbl l'Atelier Marin demande un subside de 5.000,00 EUR pour les frais de fonctionnement 2026 du projet de Pôle Nautique Solidaire;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl l'Atelier Marin (842.618.313) au lieu de l'asbl "Zinneke Brussels" (627.831.708) pour les frais de fonctionnement 2026 du projet de Pôle Nautique Solidaire".

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unqiue.- Un subside de 5.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026 est octroyé au profit de asbl l'Atelier Marin.

Annexes :